



CERTIFICAT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ, MONTANT RELATIF AUX ÉTUDES ET MONTANT POUR MANUELS – ÉCOLE OU CLUB DE PILOTAGE

- Remettez ce formulaire à un étudiant qui était âgé d'au moins 16 ans avant la fin de l'année pour attester l'admissibilité aux montants relatifs aux frais de scolarité, aux études et aux manuels, pour des cours d'une école ou d'un club de pilotage canadien reconnu par le ministre des Ressources humaines et du Développement social.
- Les frais doivent dépasser 100 \$. Les demandes liées à l'obtention d'une licence de pilote privé ne seront considérées que si les frais de scolarité sont liés à un cours de niveau commercial ou sont certifiés comme perfectionnement des compétences professionnelles.
- Vous pouvez demander un **montant relatif aux études à temps plein** si vous étiez inscrit à un programme de formation admissible comme étudiant à temps plein. Un tel programme doit durer au moins 3 semaines consécutives et exiger un minimum de 10 heures d'enseignement ou de travail chaque semaine, sans compter les heures d'étude. Vous pouvez demander un **montant relatif aux études à temps partiel** si vous étiez inscrit à un programme de formation déterminé. Un tel programme doit durer au moins 3 semaines consécutives et exiger un minimum de 12 heures d'enseignement chaque mois.
- Les frais de scolarité admissibles incluent le coût des heures de vol en double command ou en solo, sous direction ou supervision. Il s'agit des heures de vols requises pour obtenir les qualifications ou les licences et qui font partie intégrante d'un programme de cours, jusqu'à concurrence du nombre minimum d'heures de vol exigé par Transports Canada. Les frais de scolarité admissibles n'incluent pas les frais liés à l'usage d'un aéronef, ni tous les autres frais engagés pour acquérir de l'expérience de vol en supplément des heures minimum requises pour obtenir les qualifications ou les licences.

Partie 1 – Déclaration de l'établissement d'enseignement

Nom de l'étudiant (en lettres moulées) : _____

Genre de cours Cochez la ou les cases appropriées :	Frais de scolarité payés (\$)	A Périodes d'études				B Nombre de mois pour le crédit à temps partiel	C Nombre de mois pour le crédit à temps plein
		De		À			
		Année	Mois	Année	Mois		
<input type="checkbox"/> Licence de pilote privé							
<input type="checkbox"/> Licence de pilote professionnel							
<input type="checkbox"/> Qualification d'instructeur civil de vol							
<input type="checkbox"/> Qualification de catégorie d'hélicoptère							
<input type="checkbox"/> Qualification de vol aux instruments							
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :							
Total ▶							

Nom de l'établissement d'enseignement : _____

Adresse de l'établissement d'enseignement : _____

J'atteste que l'étudiant nommé ci-dessus était inscrit à cet établissement d'enseignement à un cours menant à la désignation de vol commercial, durant les périodes indiquées, qu'il a payé les frais indiqués et qu'aucune partie des frais de scolarité n'a servi à acquitter les frais suivants :

- les frais liés à l'usage d'un aéronef à la seule fin d'acquérir de l'expérience de vol en supplément des heures requises par Transports Canada pour acquérir les qualifications ou les licences indiquées ci-dessus;
- les frais des activités étudiantes (sociales ou sportives);
- les frais liés aux repas et à l'hébergement;
- le coût des livres (autre que les coûts faisant partie intégrante des frais d'un cours par correspondance);
- les frais autres que les frais de scolarité et les droits connexes d'admission, d'usage de la bibliothèque ou de laboratoires, d'examens et du diplôme.

Nom et titre de l'agent autorisé (en lettres moulées)

Signature de l'agent autorisé

Date

Partie 2 – Attestation de l'étudiant

Remplissez la section **A** ou **B**, selon votre situation. L'Agence du revenu du Canada pourrait réviser votre demande et exiger des documents supplémentaires.

A. J'atteste mon intention d'exercer la profession de _____ et mon inscription au cours intitulé _____ que j'ai suivi pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession. Par conséquent, je pourrai être en mesure de déduire ou transférer les frais de scolarité que j'ai payés.

B. J'atteste avoir les qualifications requises en tant que _____ et mon inscription au cours intitulé _____ pour perfectionner mes compétences dans cette profession. Par conséquent, je pourrai être en mesure de déduire ou transférer les frais de scolarité que j'ai payés.

Signature de l'étudiant

Numéro d'assurance sociale

Date

Partie 3 – Renseignements pour l'étudiant

- Remplissez l'**annexe 11**, *Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels*, pour calculer le **montant fédéral** que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, *Impôt fédéral*, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Sauf si vous résidez au Québec, remplissez aussi l'**annexe** provinciale ou territoriale (**S11**) de la province ou du territoire où vous habitez le 31 décembre pour calculer le montant **provincial** ou **territorial** que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Si vous désirez transférer à une personne désignée une partie des frais de scolarité et des montants relatifs aux études et aux manuels que vous n'avez pas utilisés, remplissez la partie 4 de ce formulaire.

Partie 4 – Autorisation par l'étudiant de transférer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels

- Vous pouvez transférer la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à **une** personne désignée, soit votre époux ou conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait). Cependant, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée pour l'année courante à l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait) si votre époux ou conjoint de fait demande le **montant pour époux ou conjoint de fait** ou **les montants transférés de l'époux ou conjoint de fait** dans sa déclaration de revenus.
- Si vous transférez une partie du montant inutilisé de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'**annexe 2 fédérale**, *Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait*, et, sauf s'il résidait au Québec le 31 décembre, l'**annexe provinciale** ou **territoriale (S2)**, *Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou conjoint de fait*.

Désignation pour le transfert d'un montant à un époux ou conjoint de fait, ou à un des parents ou grands-parents

Je désigne _____, mon (ma) _____, comme personne pouvant demander :
Nom de la personne Lien de parenté

1) _____ \$ à la ligne 324 de son **annexe 1 fédérale** ou à la ligne 360 de son **annexe 2 fédérale**, selon le cas;
Montant fédéral

2) _____ \$ à la ligne 5860 de son **formulaire 428 provincial** ou **territorial** ou à la ligne 5909 de son **annexe provinciale** ou **territoriale (S2)**, selon le cas.
Montant provincial ou territorial

Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne 1 ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 23 de votre **annexe 11 fédérale**.

Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne 2 ci-dessus ne peut pas dépasser celui de la ligne 19 (ligne 23 pour le Yukon et le Nunavut) de votre **annexe provinciale** ou **territoriale (S11)**. Si vous résidez au Québec le 31 décembre, vous n'avez pas à remplir la ligne 2 ci-dessus ni l'annexe provinciale (S11).

Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le **1-800-959-7383**.

Signature de l'étudiant

Numéro d'assurance sociale

Date